

QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
tenue au centre administratif de la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, le 27 février 2012 à 19h.

SONT PRÉSENT(E)S: les commissaires monsieur Luc Noël, président, monsieur Jean Parisée, vice-président, madame Léona Boudreau, madame Nathalie Bernier, madame Réjeanne Landry, madame Jacynthe Chiasson, monsieur Yvon Duguay, monsieur Tony Desjardins, monsieur Jean-Yves Richard et les commissaires-parents madame Marie-Claude Léveillé et monsieur Henry Bond.

SONT AUSSI PRÉSENTS: le directeur général monsieur Marius Richard, le directeur des services financiers monsieur Daniel Vigneault, le directeur de l'enseignement monsieur Mario Cyr et le directeur des ressources humaines et secrétaire général monsieur Camille Jomphe.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. **PROCÈS-VERBAL:**
 - 2,1 Acceptation du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2012
 - 2,2 Suivi
3. **DIRECTION GÉNÉRALE:**
 - 3,1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015
 - 3,2 Délégué(e)s officiel(le)s à l'assemblée générale de la FCSQ
 - 3,3 Congrès de la FCSQ
 - 3,4 Réseau de fibres optiques/publication du réseau de télécommunication et autorisation
 - 3,5 Régime d'emprunts spécifiques dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives
 - 3,6 Information
4. **DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS:**
 - 4,1 Information
5. **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES:**
 - 5,1 Adoption du calendrier scolaire 2012-2013
 - 5,2 Information
6. **DIRECTION DES FINANCES DE L'ÉQUIPEMENT ET DU TRANSPORT:**
 - 6,1 Information
7. **AFFAIRES DIVERSES:**
 - 7,1 _____
 - 7,2 _____

8. **POINTS DES COMMISSAIRES**

8,1 _____

8,2 _____

8,3 _____

9. Correspondance

10. Questions des membres

11. Questions de l'assemblée

12. Levée de la réunion

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**CC-1977-2012**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire monsieur Jean Parisée et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU 16 JANVIER 2012****CC-1978-2012**

IL EST PROPOSÉ par le commissaire madame Nathalie Bernier et résolu unanimement que le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2012 soit accepté tel qu'il apparaît au livre des délibérations.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET
DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2012-2015****CC-1979-2012**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire monsieur Henry Bond et résolu unanimement que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015 et de répartition des services éducatifs entre les écoles soit accepté tel qu'il apparaît en annexe.

**DÉLÉGUÉ(E) OFFICIEL(LE) À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ****CC-1980-2012**

Il est proposé par le commissaire monsieur Tony Desjardins et résolu unanimement que monsieur Luc Noël, président, et monsieur Jean Parisée, vice-président, soient désignés comme délégués officiels de la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord aux assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), et que les commissaires, madame Léona Boudreau et monsieur Jean-Yves Richard soient nommés substitués.

**RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES/PUBLICATION DU RÉSEAU
DE TÉLÉCOMMUNICATION ET AUTORISATION****CC-1981-2012**

ATTENDU QU'en deux mille six (2006), la Commission Scolaire du Fer, la Commission Scolaire Eastern Shores, la Ville de Sept-Îles, la Ville de Port-Cartier, Société TELUS Communications et le Réseau d'Informations Scientifiques du Québec (RISQ) Inc. ont signé, sous seing privé, une Convention en vue de la construction et de la mise en place d'un réseau global de fibres optiques comprenant cinq (5) annexes ;

ATTENDU QU'en deux mille huit (2008), la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord, la Commission Scolaire Eastern Shores, la Ville de Sept-Îles, la Ville de Port-Cartier, Société TELUS Communications, le Réseau d'Informations Scientifiques du Québec (RISQ) Inc., la Commission Scolaire du Fer et Hydro-Québec (« les Parties ») ont signé, sous seing privé, un premier addenda à la Convention en vue de la construction et de la mise en place d'un réseau global de fibres optiques comprenant trois (3) annexes ;

ATTENDU QUE les Parties ont collaboré afin de mettre en place un réseau de télécommunication par câble de fibres optiques communément appelé « réseau de fibres optiques de la Commission Scolaire du Fer » afin de relier divers bâtiments situés dans le territoire de la Commission Scolaire et ce, dans le cadre du programme *Villages branchés du Québec*.

ATTENDU QUE les Parties désirent identifier leurs droits de propriété dans chacune des fibres et dans le réseau de télécommunication par câble, comprenant la Gaine et les Équipements à usage commun, et procéder à leur publication.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire madame Marie-Claude Léveillé et résolu unanimement :

- a) De procéder à la publication du réseau de télécommunication par câble et à cet effet, signer un acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières avec la Commission Scolaire Eastern Shores, la Ville de Sept-Îles, la Ville de Port-Cartier, Société TELUS Communications, le Réseau d'Informations Scientifiques du Québec (RISQ) Inc., la Commission Scolaire du Fer et Hydro-Québec selon le projet préparé par Me Daniel Têtu, avocat, et Me Armand Bolduc, notaire;

- b) Que monsieur Marius Richard, directeur général et monsieur Luc Noël, président de la Commission scolaire, soient et sont autorisés à signer l'acte de reconnaissance de droit de propriété et de réquisitions d'ouverture de fiches immobilières et tous les documents accessoires pour y donner plein effet.

**RÉGIME D'EMPRUNTS SPÉCIFIQUES DANS LE
CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

CC-1982-2012

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6.001), la Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord (la « Commission scolaire ») désire instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2012, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (le « Programme ») du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la Commission scolaire désire emprunter à long terme relativement à la construction d'un terrain de soccer-football à Havre-Saint-pierre (le « Projet »);

ATTENDU QU'aux fins du Projet, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a, dans le cadre du Programme, accordé à la Commission scolaire une subvention relativement aux emprunts à être effectués en vertu de ce régime d'emprunts;

ATTENDU QUE Financement-Québec est disposée à prêter à la Commission scolaire les sommes nécessaires pour la réalisation des emprunts à long terme requis pour les fins du Projet;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 avril 2012, permettant à la Commission scolaire, pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire désire déléguer, dans le cadre de ce régime d'emprunts à long terme, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des conditions et modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux agissant conjointement, afin qu'ils puissent conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants et les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a été autorisée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à instituer le présent régime d'emprunts à long terme auprès de Financement-Québec pour le Projet;

IL EST POPOSÉ PAR le commissaire monsieur Jean Parisée et résolu unanimement :

1. QUE, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 avril 2012, permettant à la Commission scolaire d'emprunter à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$, soit institué;
2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que la valeur nominale des emprunts effectués par la Commission scolaire;
3. QUE chaque emprunt conclu en vertu du présent régime d'emprunts soit effectué en monnaie légale du Canada;
4. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt comporte les caractéristiques et limites suivantes :
 - a) l'emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir entre la Commission scolaire et Financement-Québec et il sera régi par cette convention de prêt et par le billet visé ci-dessous;
 - b) l'emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) le texte de la convention de prêt et celui du billet seront substantiellement conformes aux textes du projet de convention de prêt et du projet de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée, sous réserve des modifications que leurs signataires pourraient y apporter en accord avec les dispositions des présentes;

- d) l'emprunt comportera les modalités financières que Financement-Québec et les signataires autorisés de la Commission scolaire conviendront, selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre;
- e) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour la Commission scolaire la subvention qui lui a été accordée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre la Commission scolaire et Financement-Québec;
- f) le texte de l'acte d'hypothèque mobilière sera substantiellement conforme au projet d'acte d'hypothèque mobilière annexé au procès-verbal de cette assemblée, sous réserve des modifications que leurs signataires pourraient y apporter en accord avec les dispositions des présentes.
5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
- le président, monsieur Luc Noël
ou le directeur général, monsieur Marius Richard
ou le secrétaire général, monsieur Camille Jomphe
- pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de la Commission scolaire, à signer la convention de prêt, les actes d'hypothèque mobilière, les billets et tous les autres contrats et documents relatifs aux emprunts contractés en vertu du présent régime, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance, à apporter toutes modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous actes et à signer tous documents, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
6. QUE, dans la mesure où la Commission scolaire a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les fins du Projet, la présente résolution remplace toute résolution antérieure adoptée pour les mêmes fins.

ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2012-2013

CC-1983-2012

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire monsieur Jean-Yves Richard et résolu unanimement que la commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord adopte le calendrier scolaire 2012-2013 tel que présenté en annexe.

LEVÉE DE LA RÉUNION

CC-1984-2012

IL EST PROPOSÉ par la commissaire madame Jacynthe Chiasson et résolu unanimement que la réunion soit levée à 19h25.

INFORMATIONS

- ↪ Un service de garde sur l'heure du midi est en place à l'école Lestrat depuis le 20 février ;
- ↪ Le directeur des services de l'enseignement informe le conseil des commissaires qu'un processus de consultation sur le plan de formation est à venir ;
- ↪ Le directeur des services de l'enseignement informe le conseil des commissaires qu'un chantier en mathématiques sera mis sur pied ;
- ↪ Un poste de direction d'école et un poste de direction de centre d'éducation aux adultes seront à combler ;
- ↪ Une première tournée pour l'organisation scolaire 2012-2013 se fera au mois de mars ;
- ↪ Le directeur des services financiers informe le conseil des commissaires des projets suivants :

- réfection du plancher du gymnase de l'école Monseigneur-Labrie durant la semaine de relâche ;
- projet d'isolation et de fenestration pour la résidence devrait aller en appel d'offres au printemps.

Correspondance

Le directeur général informe le conseil des commissaires de la correspondance suivante :

- Projet de loi 56
- FCSQ «Sommet sur l'école publique»
- Plan de réduction des effectifs
- Projet de loi 34
- Lettre déposée au Conseil d'établissement de l'école Roger-Martineau «transport scolaire»

Luc Noël, président

Camille Jomphe, secrétaire général